
1 Introduction

2 Analyse des dangers : disulfure-de-carbone

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Carbon disulfide

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit disulfure-de-carbone
-------	--

Company	Thermo Fisher Scientific
---------	--------------------------

Date	2026-06-16
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **disulfure-de-carbone**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : disulfure-de-carbone

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **disulfure-de-carbone**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Thermo Fisher Scientific
État physique	liquide
Forme	-
pH	Non disponible
Usage	Utilisation recommandée: substances chimiques de laboratoire.
Date FDS	2023-09-22

La FDS date du 2023-09-22. Elle a donc 2 an(s).

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilla a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Carbon disulfide devrait être classée H361fd selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Carbon disulfide devrait être classée H372** selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable

Nocif / Irritant Grave pour la santé

Mentions de danger :

- **H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
- **H315** Provoque une irritation cutanée.

- **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **H332** Nocif par inhalation.
- **H372** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

- **P210** P210
- **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- **P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- **P304+P340** EN CAS D'INHALATION:
- **P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **P312** P312
- **P362** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Transport :

- ADR : Groupe d'emballage I
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : Classe 3, classe subsidiaire 6.1
- IATA : interdit pour le transport IATA
- UN : 1131

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. • Consulter immédiatement un médecin.

eyes : • Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. • Consulter un médecin.

ingestion : • NE PAS faire vomir. • Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

inhalation : • Transporter la victime à l'air frais. • Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la substance a été inhalée ; pratiquer la respiration artificielle avec un masque relié à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou tout autre dispositif respiratoire approprié. • Consulter immédiatement un médecin.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Carbon disulfide

Identification

- N° CAS : 75-15-0
- N° EINECS : 200-843-6

Concentration : greater or equal to 95.0

Dangers :

- **H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **H332** Nocif par inhalation.
- **H372** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **H372**** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 1.0 - VLE-8h (mg/m ³) : 3.16

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHE Juin 2025 **Fiche n°12 - Disulfure de carbone** Fiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à « Disulfure de carbone » avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales. **En savoir plus**

Généralités

Caractéristiques

VLE P Mesurage

Incendie - Explosion [10-12]

Pathologie - Toxicologie

Réglementation

Recommandations

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants de protection • Matériau : Viton (R) • Norme : EN 374 • Épaisseur : non précisée (voir recommandations du fabricant) • Temps de passage : non précisé (voir recommandations du fabricant)
Yeux	Protection des yeux • Type : Lunettes de protection • Norme : EN 166
Peau	Gants de protection • Matériau : Viton (R) • Norme : EN 374 • Épaisseur : non précisée (voir recommandations du fabricant) • Temps de passage : non précisé (voir recommandations du fabricant) • Commentaires : exigence minimale, vérifier la perméabilité et le temps de pénétration fournis par le fournisseur
Système respiratoire	Masques respiratoires / Filtres • En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition : respirateurs homologués correspondants • Normes : – Grande échelle / utilisation d'urgence : NIOSH / MSHA ou norme européenne EN 136 – Petite échelle / utilisation en laboratoire : NIOSH / MSHA ou norme européenne EN 149:2001 • Type de filtre recommandé : – Grande échelle : filtre à point d'ébullition bas, solvant organique, type AX marron conforme EN 371 – Petite échelle :

ZONES À PROTÉGER

MESURES À ENVISAGER

demi-masque recommandé (EN 405 ou EN 140) avec filtre FR141

Corps

Vêtements de protection / Combinaisons • Type: Vêtements à manches longues • Matériau: non précisé (à choisir en fonction de la compatibilité chimique)

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. - Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. - Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. - Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. - Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. - Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions de stockage sûr: - Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Incompatibilités: - Amines - Halogènes - Fluor - Métaux (notamment cuivre) - Caoutchouc butyle - Agents comburants
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation recommandée: substances chimiques de laboratoire.